

Finances, en vue de protéger les agriculteurs contre les conséquences néfastes de la politique des taux d'intérêt élevés pratiquée par le gouvernement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait que j'ai des opinions très fermes au sujet des taux d'intérêt.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Le député n'a aucun droit de connaître le teneur des entretiens que j'ai eus avec le ministre des Finances au sujet des taux d'intérêt. Ces conversations sont privées et confidentielles. Nous avons eu de nombreux entretiens pour discuter des modalités de divers programmes. Le ministre des Finances s'inquiète autant que quiconque au sujet des taux d'intérêt.

LES PRÉOCCUPATIONS DES AGRICULTEURS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je l'ai entendu dire qu'il avait des opinions très fermes au sujet de la hausse des taux d'intérêt, et pourtant nous attendons toujours que le gouvernement prenne des mesures dans ce domaine. Je dois donc en conclure que, malheureusement, le ministre n'a aucune influence auprès de ses collègues.

La semaine dernière, le ministre m'a dit que les taux d'intérêt élevés ne posaient pas de problèmes aux agriculteurs en ce moment. Pourtant, les agriculteurs de ma circonscription me disent que la hausse des taux d'intérêt est le principal facteur qui les force à abandonner leurs terres. Le ministre admettra-t-il que les agriculteurs de l'ouest du Canada et du Canada tout entier en savent plus long que lui sur leurs propres problèmes?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je crois que le député exagère s'il prétend bien connaître les problèmes des agriculteurs. Il devrait comparer ce que je sais au sujet des agriculteurs et ce que mon gouvernement fait dans ce domaine, par exemple les prêts bonifiés, auxquels nous avons consacré 36 millions de dollars l'an dernier seulement, avec ce que font certaines provinces. Les gouvernements provinciaux devraient en faire autant que nous dans ce domaine, puisque c'est un secteur à responsabilité partagée.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE SANTÉ EN ALBERTA—LA RUMEUR SELON LAQUELLE ON ENVISAGERAIT LA PRIVATISATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a sans doute appris que le gouvernement progressiste conservateur de l'Alberta envisage de remettre à l'entreprise privée l'administration des services de santé de la province.

Des voix: Bravo!

Questions orales

M. Blaikie: A ce que je vois, c'est loin de déplaire aux députés de ma droite. C'est intéressant! Madame le ministre est-elle d'avis, comme nous le croyons, que toute mesure visant à privatiser l'administration des services de santé dans cette province irait à l'encontre de l'un des cinq principes fondamentaux du régime, soit la gestion sans but lucratif?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, pour l'instant, nous ne savons pas trop ce que l'Alberta entend faire. Les dépêches que j'ai lues à mon retour de Genève signalaient que le ministre albertain examinait dans quelle mesure il pourrait privatiser la gestion des services de santé. Tout ce que je peux rappeler pour l'instant, c'est que nous nous sommes assurés—et tous les députés ont été unanimement d'accord—qu'une longue définition de la gestion publique figure à l'article 8 de la loi.

Nous savons que, en Nouvelle-Écosse, une maison de gestion privée, la MSI, est déjà chargée d'une infime partie du travail de gestion. Une expérience de gestion privée a eu lieu à Hawkesbury en Ontario. Depuis environ un an, je sais que les gouvernements de Colombie-Britannique et d'Alberta surveillent la situation de très près. C'est peut-être à cause des projets expérimentaux dans ce domaine.

Nous savons tous que la prochaine tentative visant à affaiblir le régime de santé se fera par le biais de la condition de gestion publique. Pour l'instant, je n'ai aucune crainte à cet égard puisque tout cela fait l'objet d'une définition explicite dans la loi.

M. Blaikie: Ce n'est pas la première fois que le ministre évite de répondre à une question concernant la privatisation. Elle l'avait fait l'an dernier quand je l'avais interrogée sur l'AMI, à Hawkesbury.

LA POSITION DE M^{ME} LE MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, M^{me} le ministre ne considère-t-elle pas que donner à forfait l'administration des services de santé à une entreprise privée viole le principe de la gestion sans but lucratif? L'ambiguïté n'est pas de mise à cet égard. Approuve-t-elle ou n'approuve-t-elle pas une telle démarche? Si elle ne l'approuve pas, qu'entend-elle faire?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député fait preuve de la même impatience qu'il a démontrée il y a quatre ans quand il est entré à la Chambre. Le résultat net de ce que j'appelle les mystères de la vie quand je m'entretiens avec lui, car il ne paraît pas comprendre, c'est qu'il faut du temps pour connaître les faits, recueillir des données et analyser la loi, notre cadre de référence. Cela ne nous a pas empêchés de voter la loi canadienne sur la santé en prenant bien soin de définir des paramètres pour garantir que les services restent sous gestion publique. Je me garderai bien d'adopter une attitude typiquement néo-démocrate: ce n'est pas parce que les journaux signalent qu'un ministre songerait à avoir recours aux services d'une entreprise privée qu'il s'est rendu coupable d'une vilaine faute. Il n'y a rien de mal là-dedans. Attendons et nous verrons bien.